

LE BULLETIN

Saint-Médard-sur-Ille
N° 5



DOSSIER
**ZAC DE LA
CROISEE DES
CHEMINS**

Page 10
BUDGET 2021



Page 14
AGRICULTURE



Page 17
CADRE DE VIE



MARIAGES

18 juillet 2020, Claire BROUSTÉ et Clément BAUMGARTEN
31 juillet 2020, Tiphaine CANDAT et Anthony LE GAL
5 septembre 2020, Christèle ROBIC et Yann BERNARD

DÉCÈS

30 octobre 2020, Pierre BAJEK
27 septembre 2020, Isabelle DESPRÉAUX
5 octobre 2020, Marie-Antoinette HERVÉ née PINSARD

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

CCVIA, Rue du fournil : Réalisation d'une toiture en ardoises en forme d'abside sur le four du fournil

GLONDU Eric, 2 rue des Ecoles : Rénovation de toiture, réfection des joints à la chaux, agrandissement et remplacement de fenêtres

MONNIER Maël, 1 rue du chêne : Création d'une baie vitrée

MUSSET Emmanuel, 6 La Bruyère : Abattage d'arbres

SCI LE COIN DE LA VALLÉE, 1 Mouillé : Etanchéité du toit et pose de vélux

LE MOAL Annie, 20 la Côte : Remplacement des fenêtres existantes et création de fenêtres de toit.

JANNEZ François, 2 rue Bergamote : Clôture du terrain

BOURDET Simon, Le Moulin d'Abas : Réfection toiture ardoises avec création de 3 ouvertures Remplacement des portes et fenêtres

FAUVEL Louise, 1 la Ratulais : Division de terrain

GAUTIER Philippe, La Grande Jandière : Construction d'une piscine enterrée

PONSORT Bernadette, La Haute Touche : Clôture en grillage et poteaux bois + 2 portails bois

LEGAVE Fabien, La Lande : Implantation de vélux, remplacement des menuiseries extérieures et modification de 2 ouvertures

LEBOSSÉ Marie-Françoise, 6 Ter la Côte : Pose de volets coulissants en bois

NAISSANCES

20 juillet 2020, Reyna FALEMATAGIA
8 août 2020, Malo COIRRE OGER
12 août 2020, Iryna LERÊTEUX
14 septembre 2020, Nolan RENAULT
22 septembre 2020, Marius GONÇALVES SOURMAIL
8 octobre 2020, Tiago HUBERT
13 novembre 2020, Ewen LEFRÈRE
4 décembre 2020, Léane ERABIT
4 décembre 2020, Manon ERABIT
13 décembre 2020, Alix BRIOLET
6 février 2021, Amadou KASSE

TRUET Jean-Philippe, 18 Résidence des Genêts : Murs parpaings et ossature bois. Installation d'un poêle avec conduit extérieur

TRAMPAL Stéphane, 2 rue de la Gare : Changement d'une porte en porte-fenêtre ; agrandissement d'une fenêtre ; pose de volets coulissants

RENAULT Médéric, 10 rue Belle Epine du Mas : Construction d'un abri de jardin

CAROFF Christophe, 3 Le Roquet : Agrandissement d'une baie vitrée

MOAL Valérian, 7 Launay Pinier : Ouverture d'une baie vitrée

DA SILVA RIBEIRO Vitor, 2 La Perrière Collin : Muret en parpaings enduits.

CHEVALIER Karine, 3 La Ratulais : Création de deux baies et remplacement des menuiseries

GUICHARD Gilbert, La Tremblaie : Abattage d'arbres

CHARPENTIER Loïc, 25 rue de la mairie : Isolation extérieure par un bardage bois

GUILLOREL Thomas, 6 La Côte : Installation de panneaux en bois occultants

PERMIS DE CONSTRUIRE

BRUEZIERE Estelle, Les Préaux : Construction d'un abri voiture et d'un abri bois

LE MENN Maximilien, Gohil : Construction d'une extension d'une maison individuelle et d'un garage

Responsable de la publication : Noël Bournonville, maire

Conception : Commission communication

Impression : 600 exemplaires - Bis Repetita.



UNE ANNÉE AMBITIEUSE ET RICHE EN PROJETS

Chères médardaises, chers médardais,

Depuis plus d'un an, nous supportons ce contexte marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien, en nous plongeant encore une fois dans un confinement pour une période d'un mois. Je vous rappelle que les élus et les agents municipaux restent mobilisés à vos côtés pour lutter contre cette pandémie.

► Le bulletin municipal biennuel est toujours l'occasion de parcourir l'actualité municipale pour vous informer de façon précise des actions menées ou à venir. Le conseil municipal du mois de mars a donné lieu au vote du **budget 2021**, nous permettant de réaliser les investissements prévus et ils seront nombreux ! Ce budget est le résultat d'un travail en concertation avec les élus et les différentes commissions. Il exprime une politique d'aménagement de notre territoire : la **ZAC de la croisées des chemins**. Cette programmation, sécurisée depuis 2018 avec l'assistance nécessaire du Cabinet Siam Conseils et de la SADIV, contribuera au développement et à l'attractivité de notre belle commune. Un choix d'aménagement constructif fort, offrant la possibilité aux plus grands nombres de pouvoir s'installer à Saint-Médard-sur-Ille, qui se veut être "un territoire pour tous". Cette séance du conseil municipal fut l'occasion de se prononcer sur les taux d'imposition. Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de **ne pas augmenter ces taux** et ce pour la quatrième année consécutive.

► Lancer un programme de construction de 205 logements c'est aussi devoir **anticiper les moyens et les équipements** nécessaires aux actuel(le)s et futur(e)s médardais(e)s. Cela passe par la rénovation et la réorganisation de nos bâtiments et de nos services actuels.

► En lien avec le dossier de la ZAC et l'arrivée de nouveaux habitants, nous avons retenu l'entreprise NTE suite à un appel d'offres, pour qu'elle réalise d'ici le début d'année prochaine un nouveau schéma directeur de notre **assainissement collectif**. Cette étude de faisabilité a pour finalité d'établir des scénarios d'évolution de notre station d'épuration et de son réseau. J'en profite pour remercier chaleureusement Monsieur Michel Forgeot, habitant de notre commune, pour son implication et son professionnalisme apportés pour cet important dossier.

► Concernant **l'école**, la toiture du préau qui présente un besoin urgent d'intervention sera rénovée, tout comme la partie nord de la toiture du bâtiment principal. Soucieux de réduire les consommations d'énergie, nous remplacerons les portes et fenêtres de la classe de Madame Juge. Dans ce même objectif nous étudions le renouvellement de la chaudière gaz avec 2 alternatives : conserver ce mode de chauffage ou le remplacer par une chaudière à granulés bois.

► **L'atelier communal** qui se situe au centre du bourg a suscité toute notre attention tant sur son aspect que sur son organisation. Une extension sur la partie sud du bâtiment sera réalisée pour pouvoir stocker les véhicules et notamment le nouveau tracteur que nous réceptionnerons courant avril. Un véhicule indispensable pour réaliser les travaux de façon autonome et efficace. Dans un deuxième temps, le bâtiment actuel sera réorganisé pour offrir un espace digne et fonctionnel.

► Engagé depuis décembre 2017, le **programme de voirie et de sécurisation** pluriannuel se poursuivra par la réalisation d'un plateau ralentisseur près du cimetière de manière à limiter la vitesse en cette entrée de bourg. La route communale entre Beauregard et la Lande sera rénovée en enrobé, soit environ un kilomètre. Les autres routes seront ponctuellement réparées par un programme de point à temps. Le prochain bulletin municipal sera l'occasion de revenir en détail sur ce programme de voirie.

► Les échanges, **la proximité** que nous avons engagés depuis plusieurs années demeurent notre priorité. Nous continuerons tout au long du mandat, de vous rencontrer par secteur pour vous écouter et connaître vos attentes afin d'améliorer notre cadre de vie.

► Lors du bureau communautaire du 12 mars 2021, les élus ont validé la mise en ligne d'un appel à candidature sur le site "**Sos VILLAGE**" pour notre **boulangerie**, qui est fermée depuis avril 2016. Nous devons prendre les décisions qui s'imposent pour accompagner un porteur de projet susceptible de rouvrir ce commerce essentiel du centre bourg.

► Cette longue période de crise sanitaire et économique reste compliquée pour nous tous, mais nous devons plus que jamais respecter les consignes de ce confinement et adopter les gestes, les attitudes appropriés pour sortir le plus rapidement possible de cette situation. Restons forts, responsables et solidaires.

Prenez soin de vous, à très bientôt.

Noël BOURNONVILLE
Maire de Saint Médard-sur-Ille

SOMMAIRE

- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
Récapitulatif des derniers principaux points votés.
- 5. ÉLECTIONS**
20 et 27 juin : élections départementales et régionales
- 6. VOIRIES**
Les prochains travaux
- 6. ASSAINISSEMENT**
Étude pour la station d'épuration
- 7. SCOLARITÉ**
Retour sur l'actualité de notre école
- 8. JEUNESSE**
Conseil municipal des jeunes et GPAS val-d'Ille-Aubigné
- 8. COMMUNICATION**
Le coût du bulletin
- 9. VIE PARTICIPATIVE**
Vos élus référents
- 10. FINANCES**
Présentation du budget communal 2021
- 12. DOSSIER**
ZAC de la Croisée des Chemins
- 14. AGRICULTURE**
Étude de compensations agricoles collectives
- 15. ENVIRONNEMENT**
Frelons asiatiques, tempêtes et Breizh bocage
- 17. CADRE DE VIE**
Fleurissement et concours des maisons fleuries
- 18. CULTURE**
Récentes évolutions de la communication communale
- 18. EXPRESSION DE LA MINORITÉ**
- 19. VIE ASSOCIATIVE**
Actualités des associations médardaise
- 21. A L'HONNEUR**
Les pompiers médardais
- 22. VIE PRATIQUE**
J'ai perdu mes papiers
- 23. UN PEU D'HISTOIRE...**
Un dimanche d'août 1924



CONSEIL
MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retour sur les dernières délibérations adoptées par le conseil municipal depuis le dernier bulletin. L'ensemble des comptes-rendus est à retrouver sur le site de la commune ou affiché en mairie.

ASSAINISSEMENTS TARIFS 2021 (CM DU 14/10/2021) Le conseil municipal a adopté le maintien du tarif de l'abonnement (40€) et de la taxe de raccordement (2000€) et a appliqué une augmentation de 0.04€ au m³ consommé (soit 1.46€ le m³).

BALAYEUSE (CM DU 04/11/2020) Pour l'entretien des voiries, le conseil municipal renouvelle à l'unanimité la convention de location de la balayeuse appartenant à la commune de Saint-Germain-sur-Ille. A titre d'information elle est louée environ 4 fois par an, pour 180€ par jour d'utilisation.

CHARTRE DES COMMISSIONS OUVERTES. (CM DU 04/11/2020) Approuvée en décembre 2018, la précédente charte a été retravaillée pour faire évoluer les

modes d'inscriptions et de participations aux commissions municipales. Le nouveau document est approuvé à l'unanimité et est à retrouver sur le site de la mairie.

ZAC : SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION. (CM DU 16/12/2020) Dans la cadre du projet de la ZAC, la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre 2020. À l'issue de la période, il a été constaté 656 consultations de la page internet dédiée, le dossier a fait l'objet de 134 téléchargements et d'un retour de 25 contributions sur plusieurs thématiques. La présente synthèse a été approuvée par le conseil municipal et a ensuite été annexée au dossier de réalisation de la ZAC.

ZAC : DOSSIER DE RÉALISATION. (CM DU 16/12/2020) Après avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Croisée des Chemins.

ZAC : PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS. (CM DU 16/12/2020) La réalisation de la ZAC et son phasage dans le temps vont générer des besoins complémentaires en terme d'équipements. C'est pourquoi un programme d'équipements publics a été établi. Certains seront réalisés par l'aménageur de la ZAC, la SADIV et d'autres, par la commune mais auxquels l'aménageur participera financièrement. Ce dernier a été approuvé par le conseil municipal.

FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES FGDON (CM DU 16/12/2020)

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat avec la FGDON 35. Les communes signataires ont notamment accès aux services suivants : programme de lutte contre le frelon asiatique, session de formation des agents communaux et élus, lutte contre les ragondins et les rats musqués, prêts de matériels de capture, assistance technique et règlementaire aux administrés, lutte contre les pigeons, interventions d'effarouchements sur les dortoirs d'étourneaux, etc.

AMENDE DE POLICE. (CM DU 13/01/2021)

Les travaux visant à améliorer la sécurité routière sur la voirie communale peuvent être subventionnés grâce au produit annuel des amendes de police résultant des infractions routières. Après débat, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention pour la création d'un plateau ralentisseur et d'un passage piétons ainsi que pour l'achat d'un radar pédagogique mobile.

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES. (CM DU 13/01/2021)

Afin d'apporter aux agents un nouvel outil répondant davantage aux missions qu'ils doivent exercer, des recherches ont été entreprises. Pour ce faire les agents ont été consultés et des démarches commerciales ont été faites auprès de divers concessionnaires, afin de bénéficier du meilleur

rapport qualité/prix/performance. L'offre de l'entreprise Agri Melesse d'un montant de 37 390.37€ TTC pour un tracteur de marque Iseki a ainsi été retenue par la commission. Le conseil municipal a approuvé le principe de l'achat du tracteur, du choix de l'offre de l'entreprise Agri Melesse, et de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021. Il est également validé l'achat d'accessoires, à savoir : un chargeur frontal grappin, un broyeur d'accotement, une masse arrière et un flash de sécurité proposé par l'entreprise Agri Melesse pour un montant de 12 576.00€.

VENTE DE FONCIER COMMUNAL. (CM DU 17/02/2021)

Au regard des retours d'expériences des différentes cessions de foncier réalisées ces dernières années, il est apparu nécessaire d'encadrer et d'harmoniser la tarification des ventes de délaissés de voirie comme suit :

- Délaissés de voirie situés en zone non urbaine et agricole : 3€/m²,
- Délaissés de voirie situés en zone urbaine : 5€/m².

COMPTES DE GESTION 2020 (CM DU 10/03/2021)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion de la Commune, des budgets annexes Assainissement, Lotissement, ZAC, et du SPIC Photovoltaïque, établis par le receveur municipal pour l'exercice 2020 et correspondant aux comptes administratifs. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2020 présentés.

FISCALITÉ : VOTE DES TAUX (CM DU 10/03/2021) Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2021.

Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,39 %,
- Taxe sur le foncier bâti : 17,26 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %.

Or, la taxe d'habitation disparaît.

Son produit sera compensé par la perception de la part départementale de TFB. Aussi, lors du vote des taux il s'agira de prendre en compte ce transfert de part départementale. Pour ce faire un nouveau taux d'imposition devra être constitué.

Ce nouveau taux d'imposition sera la somme du taux communal soit 17.26% et du taux départemental soit 19.90%. Ainsi, dans le cas d'un maintien du taux d'imposition, le nouveau taux de la TFB sera de 37.16%.

Par ailleurs, le vote d'un taux de taxe d'habitation n'est pas nécessaire. Celui-ci est figé jusqu'en 2022. Il continuera à s'appliquer sur ce qu'il reste de bases TH, la base de TH sur les résidences secondaires (THRS) et éventuellement sur la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La TFNB n'est pas impactée par ces changements.

Ainsi, un **maintien des taux** prenant en compte la disparition de la TH se présenterait tel que :

- Taxe sur le foncier bâti : 37,16 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %.



ÉLECTIONS

20 ET 27 JUIN 2021 : ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les 20 et 27 juin prochains auront lieu les élections départementales et régionales. Ce double scrutin a pour objet l'élection des conseillers dans chaque instance. Le département s'occupe notamment de l'action sociale (enfance, handicaps, personnes âgées), des voiries et des collèges. Quant à la région, elle traite des sujets autour du développement économique, de la formation professionnelle, des lycées, des transports ainsi que le numérique.

L'inscription sur les listes électorales est possible en mairie jusqu'au 7 mai 2021



VOIRIE

CRÉATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR



Un plateau ralentisseur, aussi appelé "dos d'âne", sera très prochainement créé rue de la Ratulais à la hauteur du cimetière. A l'image de celui récemment installé proche de la sortie des écoles et du lotissement des Poiriers, il permettra de **sécuriser** cette entrée de bourg et de faire ralentir la vitesse des voitures qui à cet endroit est souvent constatée comme excessive. Faisant d'une pierre deux coups, le passage piéton existant sera légèrement décalé pour le surélever sur l'ouvrage. Dans le même temps, les bordures, les enrobés et les espaces verts en périphérie seront repris pour harmoniser et terminer l'aménagement. Ce projet d'un montant de 8600 € devrait être en partie financé par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière qui est réparti par le Conseil Départemental.



ACTUEL



PROJET

ÉCLAIRAGE PUBLIC

PARKING DE LA GARE

Dans le cadre des travaux de sécurisation du passage à niveaux, un parking provisoire situé route de la Haute Touche avait été aménagé par la Département. A notre demande il sera conservé pour les usagers. Pour le sécuriser, les lampadaires existants seront raccordés au réseau d'éclairage communal pour un montant de 1 494 € TTC.

LOTISSEMENT DU CLOS DE LA FONTAINE

La rénovation de 6 lanternes défectueuses va être réalisée pour apporter une cohérence dans l'esthétique et la qualité de la lumière. Le tout pour un montant de 4 212 € TTC dont 2 362.92€ de subvention accordée par le **SDE 35** (Syndicat Départemental d'Énergie)

PATRICK LERETEUX



ASSAINISSEMENT

STATION D'ÉPURATION (STEP)

Pour rappel, la ZAC de la croisée des chemins accueillera 205 logements sur notre commune. Afin de recevoir les nouveaux habitants, nous devons réaliser un schéma directeur de notre assainissement collectif, diagnostic et prospective des réseaux et de la STEP. Ce Schéma prendra en compte le projet de la ZAC ainsi que son calendrier prévisionnel. L'objectif est de dégager des scénarios d'évolution du système d'assainissement collectif et particulièrement de la STEP. Ce diagnostic est découpé en cinq parties techniques à exécuter distinctement :



- **PHASE 1 :** États des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement.
- **PHASE 2 :** Campagnes de mesures des débits et des charges polluantes.
- **PHASE 3 :** Mise à jour de localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau.
- **PHASE 4 :** Bilan du fonctionnement du système d'assainissement-diagnostic.
- **PHASE 5 :** Élaboration du Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées.

Cette étude qui sera réalisée par l'entreprise NTE **débutera cette année** pour une période de 8 à 9 mois. A l'issue de la phase 5, le cabinet d'étude nous proposera une définition des besoins ainsi qu'une étude de faisabilité en établissant un scénario technico-économique qui déterminera le traitement et la destination des boues, son coût mais aussi sa future implantation.

NOËL BOURNONVILLE



ÉCOLE : LE PLEIN D'ACTIVITÉS

Malgré les conditions sanitaires actuelles, la vie au sein de notre école est riche de diversité.

► A VÉLO, EN SÉCURITÉ !

Les plus grands accèdent à cinq séances d'1h30 à vélo dans la cour en vue d'acquérir les gestes essentiels de sécurité et les bons réflexes à vélo. A l'issue d'une dernière séance clôturera les gestes acquis lors d'une sortie à l'extérieur.

► (RE)DÉCOUVRIR LA MUSIQUE

Cette année les CP, CE1 et CE2 bénéficient de 3 heures par semaine de musique avec des professeurs extérieurs pour la création de chansons et chorale. Pour les CM1 et CM2, 2 heures leur seront consacrées afin de découvrir la pratique des cuivres. Ces ateliers ont pour finalité le développement chez l'enfant de la posture de chanteur ou de musicien : porter attention à sa respiration, développer l'écoute de soi et des autres, découvrir des instruments et s'initier à la musique. Ces initiations donneront peut-être l'envie à certains de poursuivre dans cette voie...

► ACCEPTER LES DIFFÉRENCES

Dans un souci de sensibiliser les enfants à l'empathie et la tolérance nous affichons et proposons aux enfants des journées « chaussettes dépareillées » (différence/trisomie), « Tous en bleu » (journée de l'autisme) « Handy Sport » (Hand en classe sur leur chaise pour les plus grands).

► PLANTER POUR RÉCOLTER !

Au cours du mois de mars, les enfants ont participé à la plantation d'une haie fruitière et bocagère avec l'accompagnement de l'association des jardins partagés « Poires et Grelinettes » qui bénéficiait du programme Breizh Bocage porté par la Communauté de Communes. (Voir aussi en page 20) Dans le même esprit ils feront prochainement quatre matinées de jardinage avec l'école.

► APRÈS L'ÉCOLE...

L'ALSH ne manque pas d'idée non plus pour divertir les enfants avec les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui ravissent les enfants : cirque, contes et légendes et marionnettes (petits). Léopard créatifs et graffitis pour les grands.

► LES REPAS...

Rozenn et Ivone continuent de régaler nos petits gourmands en leur préparant de bons petits plats avec des produits majoritairement bio et locaux. Vous pouvez consulter les menus sur le site de la commune et sur les tableaux d'affichage de l'école.

KARINE GUIBAUDET



CRÉATION D'UN PORTAIL FAMILLE

La mise en place d'un portail famille en ligne est envisagée pour la rentrée prochaine. Il permettra d'inscrire les enfants aux services périscolaires (ALSH, Cantine, Garderie...), de visualiser les plannings, les menus, de déposer les pièces justificatives mais aussi d'échanger avec les services communaux et d'effectuer le règlement des prestations en ligne.

Cet outil s'inscrit dans une logique de **modernisation des services et vise à faciliter le quotidien des familles** grâce à la centralisation des informations, à l'autonomie offerte par des accès personnalisables et continu aux démarches administratives.



LE CMJ : DES PROJETS ARTISTIQUES

Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) prépare une exposition de photos de notre commune afin d'habiller la vitrine et l'accueil de la mairie. Le mois de janvier a en effet été l'occasion d'illustrer différents lieux de notre village tels que l'église, la chapelle Sainte-Anne ou le skate parc.

Parallèlement, les prochains mois verront la mise en place de Land'Art sur la place de l'église. Une activité qui permettra d'initier les jeunes à cette tendance.

Les membres du CMJ auront également la possibilité de participer au jury du concours des maisons fleuries.

Tous ces projets s'inscrivent pleinement dans l'action communale et permettent des échanges entre les jeunes et les élus avec notamment la participation de Josiane Detoc ou Isabelle Renouard.



ATELIER D'ARGILE AVEC LE GPAS

Le GPAS (Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale du Val d'Ille-Aubigné) est un groupe pédagogique d'action sociale implanté sur le Val d'Ille depuis 2008. Il y a trois pédagogues permanents, les actions sont proposées aux jeunes de 12 à 17 ans.

Dans ce cadre, un atelier de modelage de personnages en argile s'est tenu fin janvier avec des jeunes de St-Médard-sur-Ille. L'objectif : créer ensemble des personnages en argile à disposer dans la commune afin d'éveiller la curiosité des habitants.

Cette activité gratuite a permis de rencontrer de nouveaux jeunes de la commune et de créer un lien autour de l'expression artistique.



TRISTAN LE HEGARAT

COMBIEN COÛTE CE BULLETIN ?

Imprimé en 600 exemplaires à raison de 2 fois par an, le bulletin municipal est, en complément de La Feuille mensuelle, l'outil de communication idéal pour vous informer de l'action municipale et de la vie locale.

Avec 24 pages dont la couverture et quelques pages en couleur, son coût est de 0.78€ par unité soit 468€ TTC par lot. Ce coût ne comprend que l'impression : la mise en page est réalisée par nos soins et la distribution par les élus référents. Retrouvez ce bulletin et les versions précédentes **en ligne et en couleur** sur le site de la commune !

GILDAS BOUREL

VOS ÉLUS RÉFÉRENTS

Pour ce nouveau mandat 2020-2026 et dans la continuité des démarches engagées depuis 2017, la volonté de l'équipe municipale est de renforcer la participation citoyenne et la proximité avec les Médardaises et Médardais. Le dispositif des élus référents par secteur y contribue fortement.

Chaque citoyen de Saint-Médard-sur-Ille a désormais un référent qui assure le lien avec la mairie. Vos élus référents sont amenés à fréquenter très régulièrement le secteur via la distribution de La Feuille ou du bulletin. Par leur connaissance du terrain et des citoyens, les élus de secteurs sont vos interlocuteurs privilégiés dans votre vie quotidienne.



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS SECTEUR CENTRE-OUEST

- La Belle Étoile
- Mouillé
- La Haute Touche
- La Babelais
- La Basse Babelais
- Les Longrais
- Bourienne
- La Closerie
- Château du Bois Geffroy
- La Boullais
- La Champnonnerie
- La Budorais
- Le Moulin d'Abas
- Le Bois Geffroy
- La Porte
- Monseaux
- Chanteloup
- La Chambraille
- Chapelle Sainte Anne
- Le Gris Peslin
- Les Préaux
- La Bruyère



NOËL BOURNONVILLE
noel.bournonville@smdsi.fr



BERTRAND NUFFER
bertrand.nuffer@smdsi.fr



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS SECTEUR CENTRE

- Les Bergères
- La maison Blanche
- Rue de la Gare
- La Halle
- Les Hautes bergères
- La Côte
- Le Roquet
- Le jardin d'en Haut
- Chemin du Puits Neuf
- Rue de la colombe
- Clos des Pommiers
- Rue de la Mairie
- Place de l'église
- le louvre
- Chemin du Louvre
- Rue des Ecoles
- Rue des sports
- Rue de Brou
- Rue du chêne
- Lotissement des poiriers



KARINE GUIBAUDET
karine.guibaudet@smdsi.fr



MAGALIE DUFOUR
magalie.dufour@smdsi.fr



HÉLÈNE KERBRAT
helene.kerbrat@smdsi.fr



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS SECTEUR NORD-EST

- Le Mariage
- Les Cours Roger
- La Mézière
- Le Haut Launay
- Launay Pinier
- Le Bar Launay
- Le Mortier
- Le Teilleul
- Beaujeu
- La Clos Gratien
- Le Mesnil
- Montgermont
- Les Trois Fontaines
- Le Clos almot
- La Rabetterie
- La Couvrie
- La Tillarderie
- La Lande
- Maineuf
- La Vallée du Tertre
- Le Tertre d'Ille
- Beauregard
- Les Jannais
- Le Domaine
- La Landrais
- La Basse Landrais
- Darancel
- Le Pont de Darancel
- Le Moulin
- Bellevue



GILDAS BOUREL
gildas.bourel@smdsi.fr



PATRICK LERETEX
patrick.lereteux@smdsi.fr



TRISTAN LEHEGARAT
tristan.lehegarat@smdsi.fr



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS SECTEUR OUEST

- La Tremblais
- La Butte
- La Garenne
- La Colaserie
- La Teillais
- La Maison Neuve
- La Huertie
- Les Quatre chemins
- La Jannaie du Bois
- La Grande Jandière
- La Jandière
- La Jannaie de la Lande
- La Haute Bouffière
- La Bouffière
- La Perrière Colin
- La Croix Herbelle
- La Guehardière
- L'Essart
- Bel-air
- Les champs Blancs



ISABELLE RENOUARD
isabelle.renouard@smdsi.fr



GÉRARD PASEK
gerard.pasek@smdsi.fr



VOS ÉLUS RÉFÉRENTS SECTEUR SUD-EST

- La Masse
- La Croix de Brin
- La Katulais
- Residence des Genets
- Clos de la Fontaine
- Rue du Pré du Four
- Impasse de la Poterie
- La Fontaine du Brou
- Le Bois marie
- Flux
- Heuze
- La Molière
- Brin
- La Planchette
- Gohil
- Champ Fleuri



FRANÇOISE RUFFAULT
francoise.ruffault@smdsi.fr



JOSIANE DETOC
josiane.detoc@smdsi.fr



PIERRE-ANTOINE VITEL
pierreantoine.vitel@smdsi.fr

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

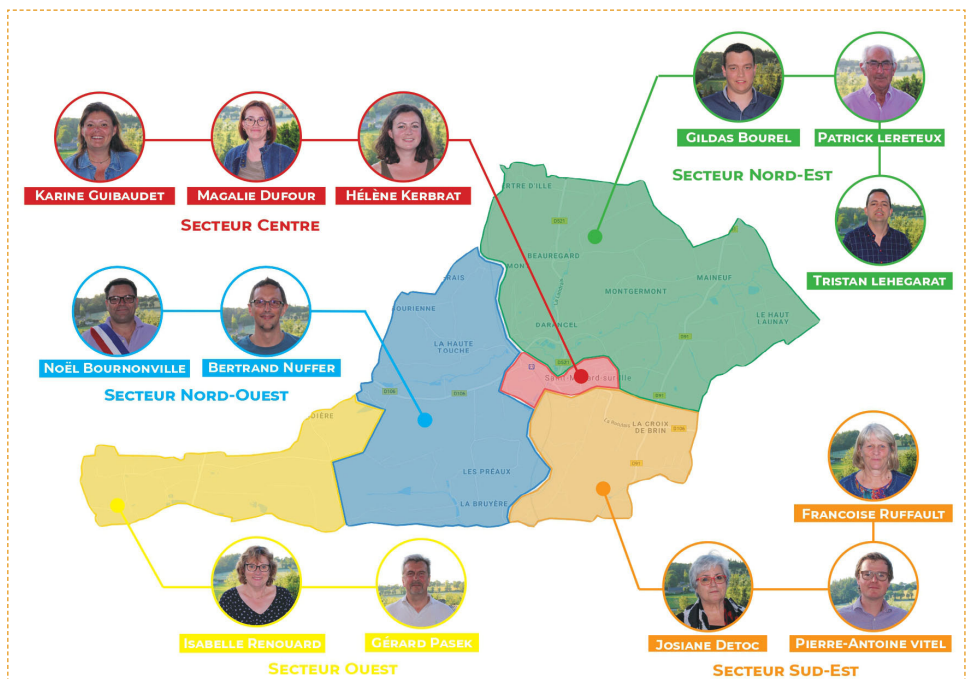
- Avoir un élu référent, personne de contact privilégiée, pour faciliter la communication et améliorer le cadre de vie
- Renforcer le dialogue entre les habitants et les élus
- Faire remonter vos problématiques du quotidien
- Informer les habitants sur l'avancée des actions et des projets de l'équipe municipale
- Trouver ensemble des réponses adaptées à vos problématiques
- Vous associer à des projets tests, concertations
- Rendre la communication plus efficace et plus directe avec les élus

COMMENT CONTACTER LES ÉLUS RÉFÉRENTS ?

- Par email : les adresses mails sont indiquées selon votre secteur ci-dessous
- Par téléphone : à l'accueil de la mairie au 02 99 55 23 53, qui fera remonter aux élus

COMMENT CONNAÎTRE MON ÉLU RÉFÉRENT ?

- Se référer à la carte et aux lieux-dits ci-dessous
- Visualiser la **carte en ligne** à retrouver via le site internet





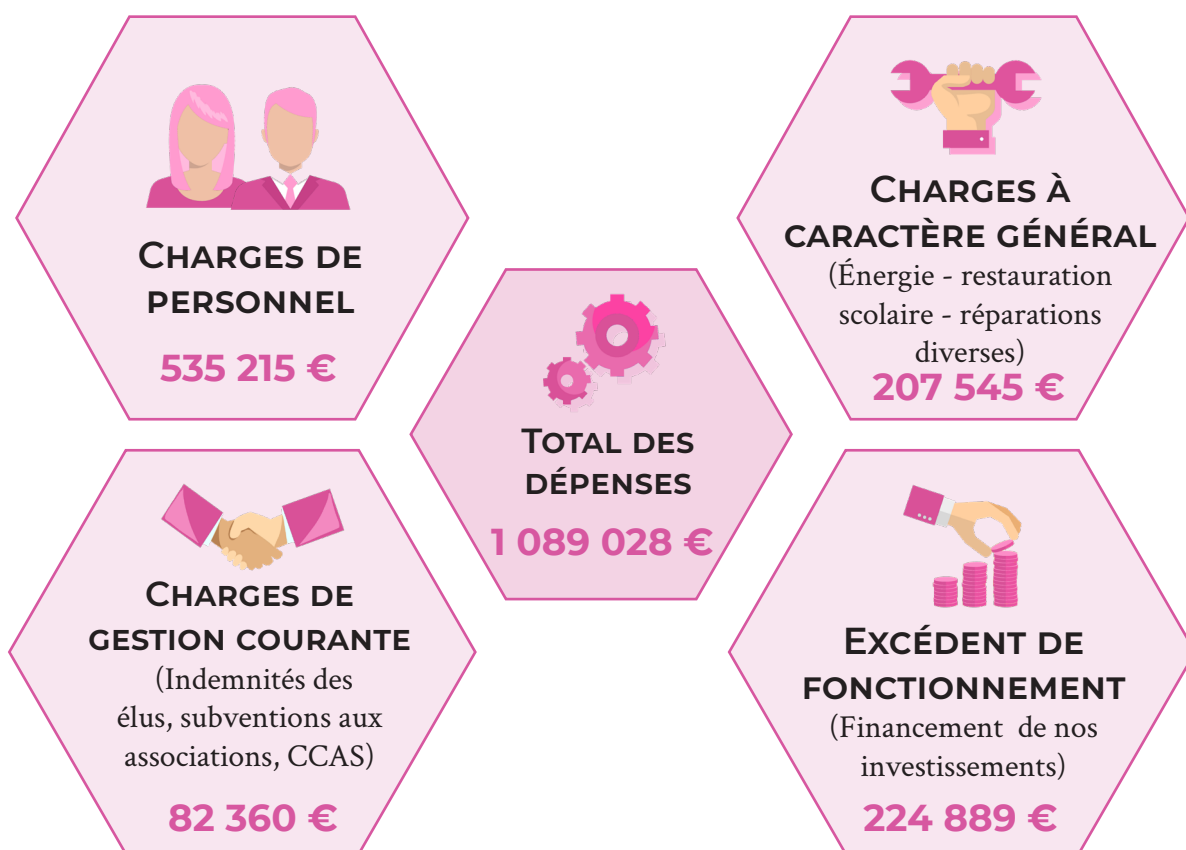
BUDGET 2021

Lors de la séance du conseil municipal du 10 mars 2021, M. Gérard Pasek, conseiller délégué aux finances, a procédé à une présentation détaillée du budget. Celui-ci permet de traduire en chiffres l'ensemble des décisions et orientations de la municipalité, ainsi que d'assurer le fonctionnement équilibré des services de la commune. C'est donc l'outil qui permet d'anticiper les recettes et les dépenses de la commune afin de gérer au mieux les finances publiques dans l'intérêt collectif.

COMMENT FONCTIONNE UN BUDGET COMMUNAL ?

A l'image d'un budget familial, le budget de la commune est constitué de recettes et de dépenses de **fonctionnement** : c'est le quotidien (Chauffage, électricité, alimentation, charge du personnel pour les dépenses puis impôts, taxes et dotation de l'état pour les principales recettes). De la même façon, le budget est constitué de recettes et de dépenses **d'investissement** (achats de matériels, travaux de rénovation, remboursement des annuités d'emprunts, etc ...).

FONCTIONNEMENT



COMMENT EXPLIQUER LES 2 POSTES LES PLUS IMPORTANTS ?

Les **charges de personnel** sont incompressibles si nous souhaitons conserver la qualité de notre service public (Restauration scolaire avec des produits locaux et bio – centre de loisirs – bibliothèque – etc ...) L'**excédent de fonctionnement** devrait être exceptionnellement élevé cette année. En effet, les derniers terrains du Lotissement des Poiriers sont en cours de transaction. Leur réalisation permettra de transférer la majeure partie du produit des ventes en budget d'investissement.

INVESTISSEMENT

Groupe scolaire



65 000 €

- ▶ Travaux de rénovations des huisseries, des toitures des classes et du préau.
- ▶ Remplacement d'une chaudière.

Église



148 000€

- ▶ Frais d'études et d'accompagnement
- ▶ Travaux de consolidation du clocher. 1ère phase

Services techniques



65 000 €

- ▶ Achats d'un tracteur et d'équipements.
- ▶ Extension de l'atelier communal.

Cadre de vie



10 500 €

- ▶ Réfection des massifs et fleurissement estival.
- ▶ Investissement dans un désherbeur à eau chaude.
- ▶ Illuminations de Noël.

Sécurité routière et incendie



23 500 €

- ▶ Achat d'un radar pédagogique mobile.
- ▶ Création d'un ralentisseur.
- ▶ Installation d'une réserve incendie à la Haute Touche.

Routes communales



58 500 €

- ▶ Réfection de route en enrobé entre Beauregard et La Lande (1 km)
- ▶ Programme PATA : Réparations ponctuelles sur un ensemble de 10 kms.

QUELLES SONT LES PRÉVISIONS POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Tout d'abord, convenons que certains investissements devront être reconduits régulièrement. L'entretien des routes communales en est le parfait exemple. La restauration de notre église demandera, en outre, un étalement des travaux sur plusieurs années.

Par ailleurs, l'arrivée progressive de nouveaux logements dans le cadre du projet ZAC, entraînera des besoins supplémentaires d'assainissement. Nous aurons, très probablement, l'obligation d'étendre, voire d'ajouter une nouvelle station d'épuration. A noter, qu'en contrepartie, le projet de la ZAC nous permettra de financer de nouveaux équipements et de réaliser des réaménagements au sein de notre commune.

COMMENT QUALIFIER LE BUDGET 2021 ?

Les charges de fonctionnement restent maîtrisées. Les dépenses d'investissement, elles, sont importantes mais autofinancées exceptionnellement cette année. L'excédent budgétisé en 2020 et non dépensé, compte tenu d'une année perturbée par la crise sanitaire et les élections, la réalisation des dernières ventes de terrains dans le Lotissement des Poiriers, l'excédent de fonctionnement naturel et l'ensemble des subventions sollicitées nous permettent d'engager un programme de **dépenses ambitieux** sans avoir recours à de nouveaux emprunts et en **évitant une augmentation des impôts locaux communaux**.

GÉRARD PASEK

LES CHIFFRES CLÉS

Cantine



14 000

Repas servis en 2019

Voirie



31

Kms à entretenir

Agents



13.2

Equivalents temps plein
au service de la population

Endettement



686 €

Par habitant

Impôts



Pas d'augmentation
depuis 2018



ZAC DE LA CROISÉE DES CHEMINS

La création de la ZAC de la Croisée des Chemins par la SADIV (*Société d'Aménagement et du Développement d'Ille-et-Vilaine*) prévoit la programmation de 205 logements composés de lots individuels et de logements sociaux locatifs ou en accession, aidés. Cette réalisation qui débutera au deuxième semestre 2021 pour une durée de 10 à 15 ans, répondra aux documents d'urbanisme en vigueur (*SCOT, PLH, PLUI*) qui préconisent la création de 12 nouveaux logements par an pour notre commune.

Un cahier des charges ainsi qu'un plan de prescriptions architecturales seront rédigés, en concertation avec les élus et la SADIV pour une certaine cohérence entre les différents secteurs. Les futures constructions devront respecter les dispositions de la réglementation énergétique RE2020. Chaque habitation devra disposer d'une cuve de récupération d'eau pluviale comme stipulé dans le PLUI.

L'aménagement intégrera des cheminements et de voies partagées permettant une circulation apaisée au sein des secteurs et vers les infrastructures de dessertes existantes du bourg. Le maillage lisible et hiérarchisé des voies, ainsi que le partage de l'espace public en faveur du piéton et du cycle assureront la fluidité du trafic et la sécurité des déplacements de tous les usagers. L'augmentation des flux de circulation sera prise en compte avec la réalisation d'un giratoire en sortie du secteur "Plateau" sur la D106. Enfin, la route de la Ratulais menant à la Croix de Brin devrait être réaménagée par la création d'une piste cyclable entre notre halte ferroviaire et Saint-Aubin-d'Aubigné, dans le cadre d'un programme départemental et intercommunal.

Le projet se construit autour d'entités et d'ambiances paysagères diverses qui donneront une identité singulière aux différents espaces libres. La trame végétale accompagnera les déplacements, adoucira les vues et permettra l'intégration des nouveaux espaces bâtis dans son environnement rural et bocager. Les espaces élargies à des endroits stratégiques accueilleront des "pôles de convivialité" pour petits et grands.

L'environnement et la biodiversité font partie intégrante de cet aménagement. La trame bocagère existante sera maintenue et d'autres haies seront créées. Le projet tient compte de la présence d'un verger et d'une zone humide sur une partie du secteur du "Coteau". Un secteur qui interroge quant à sa faisabilité en raison de son relief et qui a donc été compensé par la création de logements sur le "Bocage Urbain". Avant l'engagement en phase opérationnelle du "Coteau", un point sera réalisé pour confirmer ou modifier au besoin le programme et éventuellement les périmètres d'intervention.



2020

● DU 4 NOVEMBRE
AU 4 DÉCEMBRE

Participation du public par voie électronique

134 téléchargements et 25 contributions reçues. Une synthèse a été réalisée à l'issue de la consultation

2020

● 16 DÉCEMBRE
Approbation du dossier de réalisation

par le conseil municipal.

2021

● FÉVRIER

Lancement de la phase opérationnelle (PRO)

Cette phase permet de finaliser les plans par secteur, d'élaborer le cahier des charges et de prescriptions, de réaliser les dernières acquisitions foncières, de lancer la commercialisation et d'assurer le suivi de travaux.

2021

● 4ÈME TRIMESTRE
Commercialisation

Lancement de la vente des terrains ou des logements pour le secteur du Clos de Bourg et du Bocage Urbain

11

HECTARES

SUPERFICIE DU
PROJET

710 500€

**SOMME REVERSÉE PAR
L'AMÉNAGEUR (SADIV)
POUR LE FINANCEMENT
D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
COMMUNAUX**



145

LOTS POUR DE LA
MAISON INDIVIDUELLE

139

EUROS TTC / M²

ESTIMATION MOYENNE
DU PRIX DU TERRAIN
AU M²

60

LOGEMENTS EN **COLLECTIFS**
OU **SEMI-COLLECTIFS** DONT
26 LOCATIFS **SOCIAUX** ET
34 EN ACCESSION **AIDÉE**



1 **Le clos du bourg**
13 Logements

2 **Le bocage urbain**
11 Logements

3 **Le Plateau**
60 Logements

4 **Champ Gratien Nord**
16 Logements

5 **Champ Gratien Sud**
44 Logements

6 **Le Champ Heuzé**
17 Logements

7 **Le Coteau**
23 Logements

8 **Le Clos du verger**
26 Logements

2022

1ER TRIMESTRE

**Chantier secteur
du Clos du Bourg**

Lancement des travaux
après finalisation
de la phase de PRO
et consultation des
entreprises. 1ère
livraison fin 2023/2024.

2022

2ÈME TRIMESTRE

**Chantier secteur
du Bocage Urbain**

Lancement des
travaux. 1ère livraison
2024.

2022

**OCTOBRE
Déclaration
d'utilité publique**

Après montage du
dossier et de l'enquête
publique. Cela permet
notamment d'acquérir
les derniers terrains.

2022 ... 2029

**Lancement des
autres secteurs**

dans l'ordre suivant :

- Le Plateau
- Champ Gratien Nord
- Champ Gratien Sud
- Champ Heuzé
- Le Coteau
- Le Clos du verger

ETUDE DE COMPENSATIONS AGRICOLES COLLECTIVES

Dans le cadre de la création de la ZAC, une étude de compensations agricoles collectives a été menée par un comité de pilotage constitué d'agricultrices et d'agriculteurs médardais, de représentant de la Chambre d'agriculture, de la SADIV et des élus.

Car au-delà de l'impact individuel sur les exploitations, la consommation des terres, peut avoir des conséquences négatives directes (artificialisation de parcelles agricoles...), mais aussi indirectes (pertes d'emplois, perte du potentiel...) sur l'économie agricole du territoire concerné. Suite à la « Loi d'avenir agricole » de 2014, les projets de plus de 5 ha sont soumis aux études ERC (Éviter, Réduire, Compenser) préalable à l'aménagement. En parfaite concordance avec le planning de démarrage de notre ZAC, c'est dans ce contexte que les exploitant(e)s du territoire impacté ont été convié(e)s à déterminer un projet collectif qui consolidera l'économie agricole et recréera une valeur ajoutée sur le territoire et/ou dans une filière.

Afin de financer les projets retenus, l'aménageur de la ZAC (La SADIV) prévoit une enveloppe budgétaire déterminée sur l'assolement des 4 communes du territoire retenues dans l'étude (Aubigné, Guipel, Montreuil-sur-Ille et Saint-Médard-Sur-Ille) Selon les estimations de la Chambre d'agriculture, mais aussi de l'emprise de la ZAC et de la durée du préjudice estimée à 10 ans, le résultat de la perte est évalué à 564 360 €. Il est ensuite considéré qu'1 € investi génère 8.40€ de valeur ajoutée, le montant théorique à investir sur le territoire est donc de **67 186 €** (Montant alloué)

Après 3 après-midi, plusieurs projets ont été évoqués : Création de boviducs pour les traversées d'animaux sous les routes départementales, réserve d'eau pour exploitation maraîchère, collecte des pneus usagés, agriculture de proximité « paysan boulanger », valorisation du bois d'émondage...

Cependant, le(s) projet(s) doi(ven)t réglementairement être collectif(s) pour être présenté(s) à la Préfecture. Les 2 axes retenus sont :

- Valorisation du bois d'émondage - Achat d'un broyeur -> paillage pour retour au sol - Gestion durable du bocage dans les exploitations - Promotion des énergies renouvelables (chauffage)
- La collecte des pneus servant aux silos d'ensilage (dangereux pour les animaux et les éleveurs) et la fourniture d'équipements alternatifs.

La chambre d'Agriculture va désormais transmettre le dossier à la Préfecture qui aura 2 mois pour échanger avec la CDPENAF (Commission Départementale De Préservation Des Espaces Naturels, Agricoles Et Forestiers). Dès que le retour sera connu, les conclusions seront présentées au comité de pilotage et aux exploitant(e)s du territoire. Il est entendu que si de nouvelles idées apparaissent d'ici la concrétisation des projets, elles pourront être prises en compte pour étudier une nouvelle répartition de la somme.

La municipalité tient à remercier les exploitant(e)s qui ont participé aux échanges lors de ces réunions. Si ce projet n'en est qu'à ses débuts, nous ne pouvons que nous réjouir de la dynamique collective qu'il entraîne sur notre commune.

GILDAS BOUREL ET ISABELLE RENOUARD



COMMENT SE DÉROULE L'HIVER EN EXPLOITATION AGRICOLE ?

Pendant ce mandat, nous souhaitons proposer un espace d'expression aux agriculteurs pour leur permettre de présenter leurs activités et de parfaire un lien avec la population.

Suivant la météo, durant le mois de novembre, nos animaux arrêtent de sortir progressivement pour rester en bâtiment pendant l'hiver. Les vaches n'apprécient pas les conditions humides et le piétinement des pâtures mouillées est mauvais pour la repousse de l'herbe.

Nous leur apportons donc l'alimentation stockée (ensilage de maïs, d'herbe, foin, paille, luzerne, betteraves, céréales) ainsi que les minéraux et compléments alimentaires nécessaires à leur bon équilibre. Paillage, raclage, nettoyage sont effectués tous les jours et parfois plusieurs fois par jour.

La surveillance est constante pour le suivi de la reproduction (comme toute l'année d'ailleurs) mais la santé des animaux est plus sensible à cause des virus, boiteries, grippe, concentration dans les bâtiments.

C'est aussi à la fin de l'hiver, quand la portance des sols le permet, que la taille des haies ainsi que l'abattage du bois mort peuvent être envisagés. Les linéaires sont nombreux sur notre commune et demandent donc beaucoup de travail manuel : élagage, reprise des branches pour en faire du bois de chauffage ou du copeau utilisé en paillage. Cet entretien est indispensable pour maintenir les arbres en bonne santé mais facilite également le passage des engins agricoles de plus en plus imposants.

Aux premières journées plus clémentes, ensoleillées, quand les sols se sont ressuyés (pas forcément hétérogènes sur une même commune) et qu'on aura révisé l'état des clôtures, les vaches (et les éleveurs !) sont heureuses de retrouver leurs pâtures pour quelques heures par jour au départ (le temps nécessaire pour une transition alimentaire sur quelques semaines). L'herbe de fin d'hiver a une faible valeur énergétique. Mais elle va s'améliorer avec les températures printanières d'avril et mai.

Au printemps, dès que les sols permettent le passage des engins, nous apportons aux céréales et aux pâtures la « nourriture » nécessaire au bon développement des plantes. Cette nourriture correspond aux fumiers et aux lisiers, et lorsque ceux-ci ne suffisent pas, nous rajoutons des engrais de synthèse.

Les fumiers vont être épandus et enfouis par le travail du sol pour l'implantation des cultures de printemps (pois fourragers, maïs).

CÉLINE ET CATHERINE, AGRICULTRICES



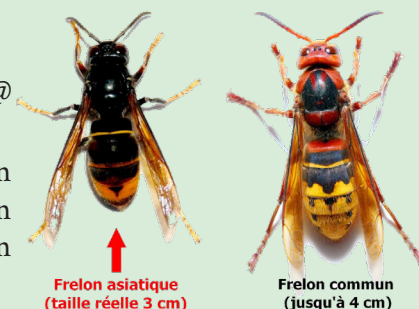
FRELONS ASIATIQUES

Si vous observez un nid, contacter la FGDON35 au 09 75 53 57 91 ou secretariat@fgdon35.fr

Depuis 2015, le Val d'Ille-Aubigné prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la préservation de la biodiversité. En effet, cette espèce invasive, prédatrice des abeilles, est à l'origine de la disparition de nombreuses ruches.

La FGDON35 se chargera de faire intervenir l'entreprise compétente sur le territoire. La prise en charge financière ne se fera qu'en cas de respect strict de cette procédure et seulement pour les nids de frelons asiatiques.

Renseignements : 02 99 69 86 03 ou camille.jamet@valdille-aubigne.fr



ALEX, BELLA JOLIS PETITS NOMS ! MAIS PAS QUE...

Nous avons tous en mémoire Alex, cette tempête arrivée très tôt pour la saison début octobre 2020. Les arbres étant encore en feuilles, nous avons constaté au petit matin beaucoup de branches, quartiers et même arbres entiers au sol et en particulier sur les routes. Des dégâts divers sur les lignes téléphoniques, électriques ont posé problème à beaucoup d'entre nous.

Dès 6 h du matin, nos agents communaux ont oeuvré avec tronçonneuse... pour libérer les routes, et permettre aux usagers de rejoindre leur travail, mais aussi sécuriser les arbres couchés potentiellement dangereux pour les riverains. Fin décembre, c'est Bella qui a sévi... Contrairement à Alex les arbres étaient défeuillés, mais les sols gorgés d'eau. Donc certains arbres déjà fragilisés par la sécheresse de l'été, le passage d'Alex, et l'excès d'eau n'ont pas résisté et se sont couchés emportant avec eux racines et talus.

L'hiver est terminé, mais d'autres tempêtes ou coups de vents peuvent survenir et nous ne pouvons pas les éviter, par contre nous pouvons protéger les biens et les personnes. **Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de contrôler ses arbres ou branches fragilisés** et de faire le nécessaire pour éviter des dommages matériels ou humains, et tout particulièrement lorsque les ramures se développent chez nos voisins.

Lors du portage de la feuille ou bulletin, les élus référents observent, tout comme les agents communaux, sillonnent nos 31 kms de voiries, mais vous pouvez aussi nous informer des risques éventuels.

QUELQUES PRÉCONISATIONS :

- Avant d'abattre des haies ou des arbres, nous vous invitons à **consulter la mairie** afin de vous assurer qu'ils ne sont pas sur un périmètre EBC (Espace Boisé Classé)
- Vous disposez de déchetteries pour évacuer vos tailles, nous vous rappelons que le **brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit**.
- Le broyage de vos branchages est un excellent **paillis** pour votre jardin (le paillage conserve l'humidité des sols, et limite la pousse de mauvaises herbes). Le SMICTOM VALCOBREIZH, via l'association "Amicale Laïque" de notre commune, met à disposition des broyeurs de végétaux.
- La LPO (Ligue de la Protection des Oiseaux) recommande de **ne pas tailler vos haies ni élaguer vos arbres du 15 Mars au 31 Juillet** pour préserver la biodiversité (cette période correspondant à la période de nidification des volatiles)

CRÉATION ET CONFORTEMENT DE HAIE

Le mois de mars a vu s'appliquer le plan Breizh Bocage sur notre commune dans la zone humide près du lotissement du Pré du Four avec la création de 100 mètres de haies et la restauration de 70 autres mètres. Ces travaux permettront de préserver le site où se trouve une mare et de favoriser ainsi l'accès à ce point d'eau pour la faune locale.



Breizh bocage est un programme intercommunal qui entreprend et finance la plantation et la restauration de haies bocagères sur le territoire du Val d'Ille – Aubigné à destinations des exploitants agricoles, des particuliers et collectivités. Il comprend également différentes animations telles que des formations à la taille des arbres, des démonstrations de matériels, des concours photos... Depuis 2015, ce sont ainsi 40 kilomètres de haies qui ont été plantées ou restaurées sur le territoire.

BERTRAND NUFFER

ENSEMBLE, EMBELLISSONS NOTRE COMMUNE !

La commune entreprend des travaux d'embellissement de l'entrée de bourg près du cimetière mais aussi de la rue des écoles et de son carrefour près du parking de l'épicerie. Après un nettoyage des végétaux vieillissants, les agents communaux ont procédé au travail du sol. Pour de multiples avantages, une toile **biodégradable** de paillage non tissée (à base d'amidon de maïs) sera installée en complément d'un paillage en copeaux de bois provenant de l'élagage communal.

Y seront plantées dans les prochaines semaines pas moins de **900 vivaces et graminées** (entre 4 et 5 au m²) spécialement choisies pour créer un effet 4 saisons grâce à des floraisons rythmées de juin à octobre avec pour certaines des feuillages persistants.

Il a été privilégié des vivaces mellifères (qui propose une bonne quantité de nectar pour les insectes pollinisateurs) mais aussi économe en eau et nécessitant un entretien raisonné. Les plantes seront en place pour un minimum de 5 ans avant de prévoir quelques remplacements.

Parmi les essences on retrouve : Aster, Acanthe, Gaura, Pennisetum, Anemone, Alstromère, Bergenia, Delosperma, Dahlia, Liatris, Sauge, Sedum, Verveine, Euphorbe, ...



Il est rappelé que chaque habitant de la commune, au droit de sa façade et en limite de propriété, est tenu de maintenir ses pieds de murs en bon état de propreté, de les nettoyer et de les désherber (sans usage de produits phytosanitaires qui sont interdits)

ENTRETIEN À LA CHARGE DES RIVERAINS

ENTRETIEN À LA CHARGE DE LA COMMUNE

Nous vous proposons de participer au concours de "**Maisons Fleuries**" qui aura lieu cet été. Pour son grand retour sur la commune 5 catégories inédites sont proposées au programme. Vous trouverez certainement celle où votre goût pour les fleurs et les plantes pourra s'exprimer !

- **MILLE COULEURS** : Maison fleurie
- **MILLE SAVEURS PARFUMÉES** : Jardin potager / Jardin fleuri
- **MINI PASSION** : Jardin et Jardin hors sol
- **JEUNES POUSSES** : Jardin d'enfant (-15 ans)
- **LAND'ART** : Art éphémère (Créations avec bois, feuilles, fleurs, galets, sables...)

Vous trouverez le règlement, le bulletin d'inscription et quelques réalisations (Landart) sur le site internet ou en mairie. Inscription avant le 01 juin 2021.

A vos plantes, graines, rhizomes, boutures, tubéreuses, oignons... !

J'♥ SAINT-MEDARD SUR ILLE

CONCOURS 2021

Maisons Fleuries

INSCRIPTION AVANT LE 01 JUIN 2021
ENSEMBLE EMBELLISSONS NOTRE COMMUNE



5 CATEGORIES

MILLE COULEURS : MAISON FLEURIE
MILLE SAVEURS PARFUMÉES : JARDIN POTAGER / JARDIN FLEURI
MINI PASSION : JARDINET & JARDIN HORS SOL
JEUNES POUSSES : JARDINS D'ENFANT (-15 ANS)
LAND'ART : ART ÉPHÉMÈRE

RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION À RETROUVER
SUR LE SITE INTERNET OU À RETIRER EN MAIRIE

SAINT-MEDARD SUR ILLE



CULTURE

BIBLIOTHÈQUE : QUE DE BONNES NOUVELLES !

La bibliothèque a (presque !) repris son rythme habituel et retrouvé ses lecteurs. Des nouveautés vous attendent, de nouveaux livres arrivent en permanence et le fonds DVD vient d'être entièrement renouvelé !

Les accueils de classes ont redémarré depuis la rentrée de janvier, pour le plus grand bonheur des enfants... et de la bibliothécaire ! Chaque classe de primaire est accueillie une fois par mois dans le respect des consignes sanitaires.

Le réseau poursuit sa construction, les bibliothécaires de la communauté de communes travaillent pour vous préparer votre nouveau portail. Vous pourrez accéder à l'ensemble des collections des 18 bibliothèques, l'adhésion sera gratuite sur l'ensemble du territoire et déjà effective à Saint-Médard !

ALLEGRO

Les inscriptions à l'école de musique ALLEGRO se feront du 25 mai au 2 juillet 2021, sur rendez-vous, en appelant le 02 99 13 24 89 à partir du 10 mai.

Afin d'éclairer le choix des élèves, ALLEGRO organise une semaine « Portes ouvertes » du 17 au 21 mai. Renseignements et inscriptions au 02 99 13 24 89.

Retrouvez ces informations et bien d'autres sur ecole-allegro.fr



EXPRESSION

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Bonjour à tou.te.s,

Cela fait déjà un an que grâce à votre soutien, notre mandat en tant que conseiller municipal a débuté. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous permet pas d'échanger avec vous autant que nous le souhaiterions.

Tout d'abord, nous vous remercions pour votre participation à l'enquête publique sur la ZAC. La SADIV, elle-même, a reconnu le nombre important de participants et la qualité de vos propos. Malgré cela, la réponse apportée par la SADIV et validée en conseil municipal par la majorité n'a pas tenu compte de vos ambitions environnementales pour un tel projet. Nous déplorons que la refonte coûteuse du dossier initiée en 2018, n'ait pas suffisamment intégré la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

Ce bulletin présente aussi le budget de la commune pour 2021. Nous aurions aimé pouvoir contribuer à son élaboration et ainsi mieux percevoir la politique de la majorité pour l'avenir de notre commune. Suite à la présentation des chiffres en conseil municipal nous n'arrivons toujours pas à la cerner.

Pourtant, ce budget a été élaboré dans un contexte favorable : peu d'investissements et des frais de fonctionnements réduits en 2020 ainsi qu'un effet d'aubaine lié aux futures ventes des derniers lots du lotissement des Poiriers.

Ajouté à cela, les taux d'emprunt bas et la bonne capacité de remboursement de la commune, auraient dû permettre le lancement de projets forts pour l'avenir.

Enfin, pour permettre à tou.te.s d'être en mesure de s'appropriier ces questions, nous avons proposé un accès au conseil municipal pour le public ; la municipalité n'a toujours pas envisagé de solutions pour y répondre (décalage des horaires, retransmission en ligne...).

En attendant de se voir, nous sommes à votre disposition pour échanger avec vous, notamment sur minorite@saint-medard-sur-ille.fr.

EMMANUEL MUSSET, PIERRE MOIRÉ, PIERRE-ANTOINE VITEL

Conseillers municipaux du groupe minoritaire *Engageons la transition citoyenne à Saint-Médard-Sur-Ille*

ASSOCIATION 35 DES SAINT MÉDARD DE FRANCE



Le Rassemblement des St Médard de France initialement prévu les 25, 26 et 27 Juin 2021 à St Médard en Jalles est replanifié à cause de la situation sanitaire.

2 nouvelles dates : 17, 18 et 19 septembre ou 24, 25 et 26 septembre sont projetées (décision début Mai). Un transport par minibus sera assuré par nos soins avec plaisir pour toutes celles et ceux qui désirent venir.

Exceptionnellement cette année l'Assemblée Générale de l'Association Nationale prévue ce Printemps à St Médard de Mussidan sera couplée au Rassemblement.

Vos contacts locaux à St Médard sur Ille : Léone, Andrée, Solange, Arnaud, Paul-Pierrick.

LE MARCHÉ DU FOURNIL



Depuis un moment déjà, l'association l'Ecot'pain du Fourn'Ille souhaitait valoriser le four en organisant un événement à l'occasion de l'allumage mensuel.

En partenariat avec le collectif d'artisans médardais « Ca Fourm'Ille », c'est enfin chose faite !

La première édition du Marché du Fournil a eu lieu le dimanche 28 mars, avec la présence de créateurs et producteurs locaux. Nous avons ainsi pu découvrir les fromages bio de Gaétan (Réveille tes Sens - Sens-de-Bretagne), les bières de Kevin (Brasserie Brittany's- Montreuil- sur-Ille), la belle collection de vins de Nicolas (cave Gérovino — Saint-Médard-sur-Ille) , les plantes bio de Virginie (La pépinière des Lucanes-Melesse) et pour finir, le savoir-faire et les créations du collectif « Ca Fourm'ille », qui était bien représenté et proposait créations textiles et papier, impressions, kintsugi, teinture végétale, illustrations, CD, crochet, tissage. Nos foodtrucks médardais le Camion à croquer et la Ty't Pat étaient également de la partie pour assurer la restauration à emporter.

Les membres de l'association ont pu présenter la rénovation et le fonctionnement du four à de nombreux curieux, qui pour certains ont choisi de rejoindre le rang des adhérents. Ce fut également l'occasion pour eux de réaliser un vote parmi le public pour le choix de leur logo. C'est le logo N°1 qui a obtenu 31 voix sur 82 votants que vous pouvez découvrir joint à l'article.

Cette matinée fut un vrai succès, grâce à la météo généreuse, au public nombreux et aux exposants enthousiastes ; les retours furent si positifs de la part de tous, que les associations réfléchissent à renouveler l'événement au cours de la saison printemps-été. Une belle opportunité pour venir se balader sur les bords du canal d'Ille et Rance et de profiter des beaux jours à venir.



Logo choisi par le public

LE PRINTEMPS EST DE RETOUR ET LES ACTIVITÉS AUSSI !

Lors d'une belle journée ensoleillée samedi 20 mars 2021, l'association Médardaise Chlorophylle accueillait l'association Transports Mobilités de Melesse place de la mairie à Saint Médard sur Ille.

Objectif : Apprendre à tous citoyens petits et grands comment réparer et entretenir son vélo. **40 vélos ont pu ainsi être réparés**, un record selon ces amoureux du vélo. Quoi de mieux qu'un vélo en bon état pour de futures balades printanières ?



Association Médardaise

Parallèlement à cette activité une exposition sur l'Agriculture et l'Alimentation était proposée par Chlorophylle :

- Comprendre comment « Mon copain le pain » passe de la graine au pain ?
- D'où viennent nos aliments ?
- Qu'est ce qu'on mange ?
- Notre Agriculture et notre Environnement !

Merci à tous les bénévoles sans qui cet événement n'aurait pu avoir lieu et merci à Jean Marc, Jean Marie, Jean Paul, Gireg, Pierre Yves et Thierry de l'association Transports Mobilités, des passionnés de vélos, toujours à l'écoute et heureux de rendre service.



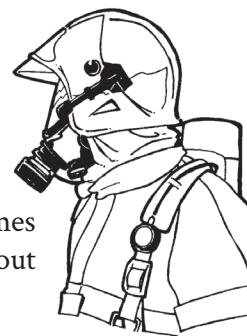
POIRES ET GRELINETTES

Nous sommes intervenus en classe le mercredi 17 mars au matin pour présenter l'association "Paires et Grelinettes", son projet de jardin partagé et le chantier de plantation. Les élèves de la classe de CE1-CE2 de M. Garcia, directeur de l'école de Saint-Médard-sur-Ille, étaient tous prêts, bottes, gants et seaux à la main et nous attendaient avec impatience.

Ils avaient préparé une fiche par essence d'arbre selon la liste que nous leur avions envoyée. Les élèves connaissaient donc le nom des arbres et quelques éléments en plus sur chaque arbre. Les élèves ont d'abord praliné les racines puis ils ont placé leur arbre dans le trou prévu par équipe de 2. L'autre enfant a ensuite rempli le trou de terre. Ils ont arrosé et remis le reste de mélange de terreau et d'eau utilisé pour "praliner" puis ils ont paillé. Les élèves ont travaillé avec efficacité et en un peu plus d'1h tout était fait. Nous leur avons proposé de réaliser des pancartes avec les noms des arbres. Ils ont tous beaucoup aimé faire le chantier et sont pour certains revenus voir leurs plantations.

Nous remercions vivement les élèves et leurs professeurs pour ce coup de mains ainsi que la mairie et la communauté de communes Val d'Ille Aubigné pour nous avoir permis d'aboutir à cette réalisation.





CES HÉROS MÉDARDAIS QUI SAUVENT DES VIES

Les sapeurs pompiers volontaires, plus que jamais en ces temps si particuliers, ces hommes et femmes sont là pour nous mais que sait-on d'eux ? Ils représentent 80% des effectifs nationaux, mais sont surtout nos voisins, amis, conjoints, parents... **Notre commune en compte 4 !**

Leurs missions : la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ainsi que la préparation des mesures de sauvegarde, la protection des personnes, des biens et de l'environnement, les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. Mais ils peuvent également assurer des actions de formation et de sensibilisation aux gestes de premiers secours et aux comportements qui sauvent dans les établissements scolaires. Les maîtres mots de ce métier sont courage et dévouement, et les qualités requises sont la réactivité, la prudence. Les compétences sont nombreuses mais une bonne condition physique et un solide mental sont essentiels, et enfin l'esprit d'équipe est primordial.

Sapeurs-pompiers rattachés au centre de Saint-Aubin-d'Aubigné

SYLVAIN : 43 ans, est pompier professionnel, et médardais depuis 2007. Il dispose de temps dans la journée ce qui lui permet d'allier plus sereinement sa vie de famille et de pompier volontaire suivant ses disponibilités. Il a choisi la carrière de pompier professionnel (Sergent Chef) pour venir en aide et offrir son aide aux personnes. Ce métier lui apporte beaucoup de satisfaction socialement et humainement. Il avoue que certaines interventions sont plus difficiles à vivre en particulier sur les enfants, mais il est accompagné, et a la possibilité d'en discuter si nécessaire. Son engagement se poursuit bénévolement à l'école primaire de Saint Médard. Les enfants le connaissent bien, depuis plusieurs années, il oeuvre auprès des CM1 / CM2. Il leur explique les gestes de 1er secours, la protection, à alerter les secours, à procéder à la réanimation... Et depuis l'année dernière, Il sensibilise les CE2 aux risques courants (domestiques ...)

DAVID : 37 ans, est chauffeur poids lourds, et médardais depuis 2011. Il assure ses astreintes le soir, la nuit et le WE selon un planning établi à raison d'une semaine par mois. Il a toujours eu en tête ce projet d'être pompier volontaire, et confirme que ses engagements professionnels et familiaux sont tout à fait compatibles et reste très fier de pouvoir porter secours. L'adjectif qui pour lui, convient le mieux à un pompier est l'altruisme, et confirme que ce choix de vie lui permet de relativiser et prendre du recul sur le quotidien.

JEAN-MARC : 32 ans, chef d'équipe et médardais depuis 2014 et pompier volontaire depuis 16 ans. Il assure sa mission les nuits et WE et réussit à s'organiser avec sa vie de famille et professionnelle. Ce qu'il apprécie le plus au sein de la caserne c'est la cohésion d'équipe et l'entraide. Pompier : une vraie histoire de famille ! Son père, grand-père avant lui l'ont été, donc une suite logique... il a pris le relais avec beaucoup de fierté !

Sapeur-pompier rattaché au centre de Melesse

YANNICK : 40 ans, médardais depuis bientôt un an, et pompier volontaire depuis 2 ans. Il a toujours eu envie d'être pompier volontaire, et le déclencheur pour lui a été les attentats du Bataclan. Il assure comme ses équipiers des astreintes à raison d'environ 7 jours par mois (un WE de 3 jours par mois + 1 jour en semaine de 19h à 19 h. Son engagement est facilité car il est sous convention avec son employeur, ainsi il dispose de 5 jours de formation par an sans perte de salaire. Selon lui, le parcours JSP (Jeune Sapeur-Pompier) devrait être intégré au cursus scolaire à partir du Lycée, et l'accès à la formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail) facilité et encouragé. Cette nouvelle vie au sein des pompiers lui a permis de se reconnecter à l'essentiel. S'il n'avait qu'une chose à dire en conclusion : N'attendez pas que les planètes soient alignées pour vous décider à être pompier !

LE PROFIL POUR ÊTRE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE :

- Jouir de ses droits civiques
- Avoir envie de s'épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres
- Résider à moins de 5 min d'un centre de secours
- Avoir entre 17 et 45 ans
- Avoir de la disponibilité pour les astreintes
- Avoir une bonne condition physique et médicale

Tous les ans, les casernes recrutent, n'hésitez pas à vous renseigner ou à pousser leurs portes sapeurs-pompiers35.fr/

La pandémie que nous vivons depuis plusieurs mois, et qui mobilise un peu plus nos pompiers, ne leur a pas permis de venir vous déposer leur calendrier, la municipalité a mis en place en novembre dernier une régie don et nous avons constaté que **vous avez su les remercier pour leur dévouement.**

Toc Toc Toc ! Vous le saviez ? Un pompier ne sonne jamais à la porte, une sonnette est source de danger potentiel !

J'AI PERDU MES PAPIERS !

Ça peut arriver à tout le monde. Un jour, même si on est très prudent, nos « papiers » disparaissent. Vol ? Perte ? Il peuvent avoir disparu le même jour puisqu'ils voisinaient ensemble dans le même sac à main ou portefeuille.

Suivez le guide !

ÉTAPE 1 N'allez pas à la gendarmerie, aujourd'hui c'est **la mairie qui enregistre votre déclaration de vol ou de perte**, quel que soit les papiers. Le justificatif est valable 1 mois.

ÉTAPE 2 Allez à votre agence bancaire ou retrouvez votre banque sur votre ordinateur et déclarer votre perte ou vol de **carte bancaire**. Facile et rapide. Environ une semaine après vous pourrez à nouveau dévaliser les boutiques.

ÉTAPE 3 Ne quittez pas l'ordinateur, **carte d'identité, passeport, carte vitale, permis de conduire et carte grise** ne se retrouveront qu'avec lui.

ÉTAPE 4 On commence par la **Carte d'Identité**. Ce n'est pas un hasard, vous aurez besoin de son numéro et/ou de sa date de validité pour vous procurer tous les autres « papiers ».

ÉTAPE 5 Rendez-vous sur le **site de la mairie** la plus proche qui propose ce service. Pour nous Médardais, c'est à **Saint-Aubin-d'Aubigné**. Cliquez sur « Demande de cartes d'identité et de passeports » et suivez les instructions données. Même démarche pour le passeport. Allumez l'imprimante et notez bien les rendez-vous. L'attente est de 15 jours sauf si une erreur se glisse subrepticement dans l'un des services de fabrication et l'attente deviendra 30 jours.

ÉTAPE 6 N'oubliez pas la **photo d'identité** (celle où on ne sourit pas) et qui a moins de 6 mois.

ÉTAPE 7 Ne tombez pas malade, vous n'avez plus de **carte vitale**. Toujours sur votre compagnon ordinateur, tapez AMELI et Suivez les instructions. 3 semaines avant de la recevoir par la poste si tout ce passe bien.

ÉTAPE 8 Pour la **carte grise**, tapez ANTS et cliquez sur « Demandez un duplicata en ligne ». Un duplicata de votre carte grise arrivera dans les 15 jours.

ÉTAPE 9 Toujours sur ANTS, l'obtention d'un nouveau **permis de conduire** demande beaucoup plus de temps. Votre justificatif n'est plus valable, date dépassée... Vous aurez besoin d'un chauffeur... Et peut-être aussi d'une autre photo. En effet, les services du permis de conduire n'acceptent pas forcément la photo utilisée pour la Carte d'identité et le passeport. On doit y voir « vos 2 oreilles » ou votre dossier sera refusé. Et il faudra tout recommencer... (Ne riez pas, ce n'est pas une plaisanterie) Votre permis de conduire arrivera en pli recommandé environ 15 jours après que votre demande ait été validée par mail et/ou texto et sur ANTS. Cette validation, sur ANTS, déclenche la possibilité d'imprimer un document officiel de demande de permis qui vous permet de conduire sans trembler.

ÉTAPE 10 Votre double de **clefs de voiture** a disparu avec le reste... Voyez votre banque, l'assurance de votre carte de crédit pourra peut-être régler la note du garagiste s'il faut changer les barillettes et les clefs de votre auto. Cette assurance pourra peut-être aussi rembourser une grande partie des frais occasionnés par cette aventure.

ÉTAPE 11 Enfin, **le coût** : Carte d'identité 25€, passeport 25€, permis de conduire 86€, Carte Vital 0€, duplicata de carte grise 0€, votre auto : remplacement des clefs et barillettes plus ou moins 500€.

ÉTAPE 12 Quand vous ferez votre déclaration de perte ou de vol, faites une **liste très détaillée** des objets et papiers disparus même si ce n'est pas demandé sur le formulaire. Car au final, c'est ce que l'assurance vous demandera pour vous **rembourser** une partie de vos frais ou de vos « disparus »





UN DIMANCHE D'AOÛT 1924

Aussi loin que je m'en souviens, Saint-Médard a toujours été un village où on aimait vivre bien. C'était il y a presque 100 ans, le dimanche 17 août 1924. Ce mois d'août est très frais et pluvieux. Des médardaises « Les Gentes Dames de la Renaissance » président cette journée de réjouissances.



re dans le jardin du presbytère, réunissait environ 200 convives.

Saint-Médard-sur-Ille

FETES DU 17 AOÛT. — De grandes fêtes présidées par les Gentes Dames de la Renaissance, auront lieu le dimanche 17 août.

Le matin, concours de pêche à 8 h. 30, étang du Malvis. Entrée : 1 franc. Premier poisson pris : Cinq francs. Pour le poids, 140 francs de prix en argent ; 50 francs au premier. (Tombola des Bredouillards).

Courses de bécane, communales avec surprises ; jeux comiques.

A 11 h 30 précises : Match revanche de 1923, de St-Aubin-d'Aubigné à St-Médard, entre un piéton et une voiture. Gymkana automobile (concours de lenteur).

A la Vesprée. — Arrivée des dames de la Cour. — A 3 heures : Jeux et divertissements costumés de la Renaissance. Concours variés. — A 3 heures : Défilé des personnages historiques ; chars, cavaliers, piétons ; musique de Saint-Germain-sur-Ille. — 6 heures : Attractions à la gare.

Toute la journée : Palets (prix en argent) ; tir à la carabine, aux lapins (Comité). Soirée : Bengales, illuminations, retraite. Place gratuite pour les forains.

Le Comité ne répondra d'aucun accident. Tous les jeux seront à l'heure légale.

Article édité en août 1924 sur Ouest-Éclair, ancêtre de Ouest France.

- **8h30** : Etang du Malvis (*proche du canal, qui n'existe plus*) Entrée : 1 Franc, soit 0.85 €. Premier poisson pris : Cinq francs. Pour le poids 140 francs de prix en argent ; 50 francs au premier. Tombola des Bredouillards (*Pour ceux qui n'avaient rien pris*) Courses de bécane communales (vélos) avec surprises et jeux comiques.

- **11h30 précises** : Match revanche de 1923 de Saint-Aubin-d'Aubigné à Saint-Médard-sur-Ille entre un piéton et une voiture. Concours de lenteur et Gymkhana automobile.

A la Vesprée (*Après-midi*) Arrivée des dames de la cour

- **3h00** : Jeux et divertissements costumés de la Renaissance. Concours variés. Défilé des personnages historiques ; chars, cavaliers, piétons et musique de St Germain sur Ille

- **6h00** : Attractions à la gare

Toute la journée : palets ; tir à la carabine, aux lapins (comité) **Soirée** : Bengales, illuminations, retraite. Place gratuite pour les forains. Le comité ne répondra d'aucun accident. Tous les jeux seront à l'heure légale (*En 1924, il y avait 1 heure d'été et 1 heure d'hiver, non reconduit en 1925*)



Cette photo a été prise dans le bourg de notre commune, on peut apercevoir le clocher dans les feuillages.

Les courses de Saint-Aubin d'Aubigné à Saint-Médard-Sur Ille se déroulaient entre la voiture à cheval légère de type « anglaise », un cycle de course, une voiture automobile « Torpédo » Citroën et un coureur à pied.

De gauche à droite : Roger BEDAULT, fils de Francis ; Pierre RICHARD, commis de ferme à Heuzé ; Georges CAZO, propriétaire au bourg ; Désiré DELEPINE, propriétaire-carrier à Saint Germain sur Ille ; Francis BEDAULT, commerçant en graines et engrais au bourg, assis dans l'auto, Maire de Saint Médard ; Firmin LOUP, instituteur public au bourg ; André LEMOINE, médecin, château du Boisgeffroy ; Alfred FRALEUX, maçon à La Ratulais

Quelle journée ! Que d'investissement de la part des Médardais ! Si nous jouons toujours aux palets, je crois que le tir à la carabine aux lapins, ne serait plus de mise aujourd'hui. Que sont les jeux comiques ? Si quelqu'un à la réponse...

Merci aux familles Bedault et Favrel, pour la photo souvenir du jour, donnée par les arrières petits-enfants du Maire de l'époque : Francis Bedault et les renseignements sur les personnes donnés par Mme Favrel dont le père figure sur la photo.

Si vous possédez de vieilles photos de personnages médardais ou de la vie médardaise ne les jetez pas ! Apportez-les à la mairie et comme pour celle-ci, nous essaierons de retrouver leur histoire.

12 mai - Conseil municipal à 20h00 - Salle Jacques-Jérôme Fontaine

20 et 27 juin - Élections départementales et régionales

COVID-19 : VACCINATION SUR NOTRE COMMUNE

Depuis le jeudi 7 avril, **les infirmières de notre commune** propose la vaccination contre la Covid-19. Sur rendez-vous : à domicile ou au cabinet .

Fixe : 02 23 27 95 02 - Jocelyne : 06 58 23 95 25 et Lydia : 06 70 41 49 33

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Une nouvelle fois les commerçants s'adaptent au confinement et au couvre-feu. A l'heure où nous lançons l'impression du bulletin, voici les commerces, dits de première nécessité, autorisés à ouvrir :

- **Restaurant L'Écluse Tropicale** : Plats à emporter depuis le samedi 03 avril. Les plats sont conditionnés dans des bocaux en verre consignés à 1€. Pour les commandes et pour plus d'informations appelez au 09 50 94 43 17 ou 06 80 14 62 35.
- **Pizza ÔTIPACHE** : présent place de l'église tous les mercredis soir de 17h à 19h pour un retrait au camion. Service de livraison de 19h15 à 21h. Commandes par téléphone au 06.11.50.66.96.
- **L'épicerie SAPIN** est à votre disposition pour vous approvisionner en produits de nécessité. (Dépôt de pain, produits frais...) Tél : 02.99.55.65.66
- **La Tyt' Pat**, vente à emporter de crêpes et galettes nature ou garnies, les mardis soirs sur la place de l'église de 16h00 à 19h00 Renseignements et réservations : 06 72 27 95 38.

RGPD : AVIS AUX ARTISANS, COMMERÇANTS ET ASSOCIATIONS

La commune de Saint-Médard-Sur-Ille, dont le maire est responsable du traitement, vous propose de diffuser vos données personnelles pour accroître la visibilité de votre structure. Ce traitement de données a pour finalités la communication municipale (bulletin, site internet...), d'assurer les relations entre la mairie et votre activité ainsi que de diffuser vos coordonnées à toute personne en faisant la demande. **Ce traitement repose sur votre consentement.**

Ceci est rendu obligatoire par le **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) et devra être renouvelé tous les 18 mois.

Pour remplir le formulaire de consentement, rendez-vous sur le site internet de la commune :

- **Associations** : Onglet "Loisirs"
- **Artisans et commerçants** : Onglet "Services"

Nous remercions le acteurs locaux qui ont permis l'édition de ce Bulletin.

Nous remercions également tous les habitants qui, par leurs retours constructifs, permettent la mise en place et/ou l'ajustement des projets municipaux.

Le Bulletin, n°5

